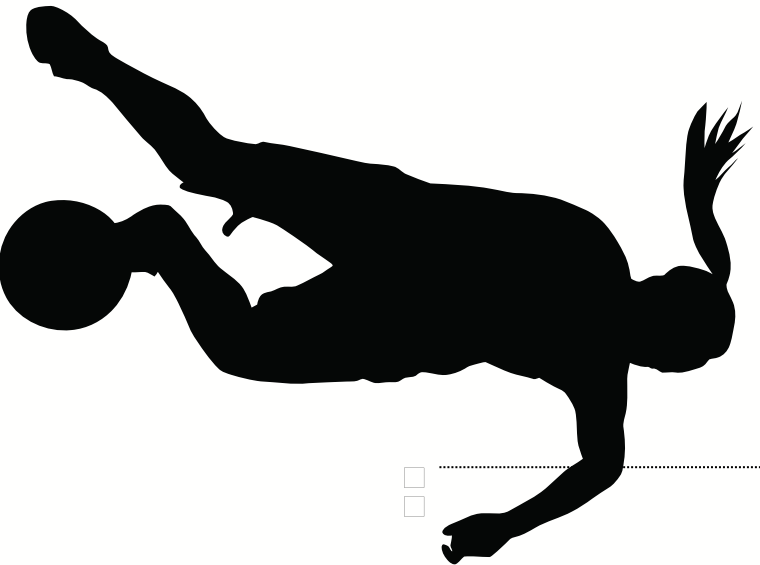




UNION SPORTIVE VENELLOISE

Section Football Pôle Féminin

Dossier d'inscriptions
saison 2022-2023



Foot à 8

U 10 et +
2013 -

Chemin du Collet Redon - 13770 Venelles

www.usvenelles.com

04 42 53 55 74

contact@usvenelles.com



Adhérent

Nom: Prénom:

Date de naissance: Etablissement scolaire fréquenté:

Adresse:

Catégorie: Club précédent:

(*si autre que l'USV la saison précédent.)

Responsable légal (si mineur)

Nom: Prénom:

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Mail 1 : Mail 2 :

Profession mère : Profession père :

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club et accepté ses conditions.
- J'ai pris connaissance de la fiche d'autorisation et accepté ses conditions.
- J'ai pris connaissance des Chartes "Parents et Joueurs" et accepté leurs conditions

Signature

Packs 2022-2023

- L'encadrement des cours hebdomadaires par nos éducateurs.
- Les matchs ou "plateaux" (tournois enfants) les weekends.
- Le "Pack" équipement complet (voir ci-dessous).



- | | | | |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 6 XS | <input type="checkbox"/> 5 XS | <input type="checkbox"/> 4 XS | <input type="checkbox"/> 3 XS |
| <input type="checkbox"/> 2 XS | <input type="checkbox"/> XS | <input type="checkbox"/> S | <input type="checkbox"/> M |
| <input type="checkbox"/> L | <input type="checkbox"/> XL | <input type="checkbox"/> 2 XL | <input checked="" type="checkbox"/> GB |

*Les Packs ne sont ni remboursables, ni échangeable durant la saison.

*Les Packs sont à récupérer durant les créneaux de permanences.

*Le port des tenues "Club" est obligatoire pendant les séances d'entraînements et les jours de matchs ou de plateaux.



GRENEAUX ENTRAINEMENTS 2022-2023

TERRAIN HONNEUR (bas)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		10H - 11H45 BABY FOOT + U8		
		14H - 16H		
		U12 EQUIPE 1	U12 EQUIPE 2	
		16H - 17H30		
		U14 EQUIPE 1	U14 EQUIPE 2	
		17H30 - 19H30	17H30-19H1	
CAT U12 1 ET 2	18H-19H30	U15 EQUIPE 1 TOUT TERRAIN		18H-19H30
19H-20H30	U15 EQUIPE 1		CAT U8+U9	
FEMINIINES REGIONAL	19H30 - 21H30	19H30 - 21H30	19H30 - 21H30	U15 EQUIPE 1
20H30-21H30	SENIORS 1	SENIORS 1	SENIORS 2	U15 EQUIPE 2
LOISIRS TOUT TERRAIN	SENIORS 2	SENIORS 1	SENIORS 2	LOISIRS TOUT TERRAIN



GRENEAUX ENTRAINEMENTS 2022-2023

TERRAIN ANNEXE (haut)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		10H - 11H45		
		CAT U8	CAT U9	
		14H - 15H30		
		U10 EQUIPE 1	U10 EQUIPE 2	
		15H30 - 17H00		
		U13 EQUIPE 1	U13 EQUIPE 2	
		17H - 18H30		
U13 EQUIPE 1	18H-19H30	U14 TOUT TERRAIN		18H-19H30
19H-20H30	CAT U16		CAT U16	
	CAT U17		CAT U13 EQUIPE 1	U14 EQUIPE 1
U14 EQUIPE 1	19H30 - 21H30		19H30 - 21H30	19H30 - 21H00
20H30-21H30	U20 REGIONAL	VETERANS	U20 REGIONAL	SENIORS TOUT TERRAIN
LOISIRS		FEMINIINES		



I. TRANSPORT

Je soussigné.....

- Autorise
- N'autorise pas

Les dirigeants ainsi que les parents accompagnateurs de l'US Venelles à transporter mon enfant: dans leurs véhicules pour tous déplacements de la saison 2021-2022.

II. PRISE DE VUE

Dans le cadre de la pratique du Football au sein de l'US Venelles (saison 2021-2022), vous (ou votre enfant, si l'enfant est mineur), pourrait être, sous réserve de cette autorisation, pris en photo ou filmé.

Je, soussigné(e), M. ou Mme

- Autorise
- N'autorise pas

La prise de vue, la reproduction et la diffusion de mon image (ou celle de mon enfant) dans le contexte précédemment exposé.

Je déclare que la reproduction, la diffusion et l'exploitation de mon image et de ma voix ne portent en aucun cas atteinte à ma vie privée et ne me cause aucun préjudice, pour moi-même (majeur), ou pour l'enfant

J'autorise cette diffusion à titre gracieux sur l'ensemble des supports et canaux de communication, ou système numérique de télécommunication. Je garantis le producteur contre tout recours ou action émanant de toute personne qui aurait des droits à faire valoir sur la présente autorisation de diffusion pendant la durée d'exploitation du film.

III. UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Je soussigné, M. ou Mme

- Autorise
- N'autorise pas

L'US Venelles à utiliser vos données personnelles (numéro, mail, adresse...) collectées dans la fiche d'inscription dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services.

En l'occurrence, vous autorisez l'USV à communiquer occasionnellement avec vous s'il juge opportun de vous informer des dernières actualités de l'association, ses actions et ses appels aux dons.

L'USV s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la

protection des données personnelles.

A....., le / / Signature :

Union Sportive Venelloise
Autorisations 2022-2023



Pièces à fournir et modalités de paiements



Cas N°1 : Le joueur est déjà licencié en 2021-2022 à l'USV

- La licence dématérialisée à remplir sur internet via le lien qui va vous être envoyé.
- Pour les Majeurs: certificat médical (si le dernier a été fait pour la saison 2019-2020)
- Fiche d'inscription dûment remplie
- La fiche équipements en cochant vos tailles (pas d'essayage pour les tailles)
- La fiche Autorisation remplie et signée
- Le paiement (voir encadré COTISATION ci-dessous)

Cas N°2 : Le joueur déjà licencié en 2021-2022 dans un autre club (Mutation)

- La demande de licence qui vous sera fournie dûment remplie.
- 1 photo d'identité COULEUR, RECENTE et FORMAT carte identité.

Cas N°3 : Le joueur non licencié en 2021-2022 (Nouvelle demande)

- La demande de licence qui vous sera fournie dûment remplie.
- 1 photo d'identité COULEUR, RECENTE et FORMAT carte identité.
- Photocopie couleur carte d'identité recto/verso ou passeport (A défaut, livret de famille)

Cotisation:

- La cotisation est de 250 € / 170 € baby foot (né en 2018) / 200 € loisirs (adulte 1 entraînement lundi soir)
- 20 € de réduction pour le deuxième enfant (troisième enfant : nous contacter)
- Paiement possible : chèque (ordre US VENELLES), espèces, Chèques vacances, Pass loisirs CCAS
- Paiement en plusieurs fois possible (3 maximum) avec dépôt de chèques selon les échéances mensuelles à indiquer au verso des chèques tous joints au dossier d'inscription (encaissement début de mois)
- Carte collégien acceptée. Un chèque de caution de 100€ sera demandé le temps que vous récupériez la carte. Si la carte n'est pas présentée au club avant fin décembre, le chèque de caution sera encaissé.